



## **NOTE A LA PRESSE**

### **DECLARATION PRELIMINAIRE**

La Mission d'Observation Electorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB) a commencé ses activités d'observation le 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de Sécurité lui demandant d'observer et faire rapport le processus électoral burundais avant, pendant et après les élections. Sur la base de ses constatations et observations à ce jour, la MENUMB présente les conclusions préliminaires suivantes :

Les élections législatives et communales se sont déroulées dans une ambiance de crise politique tendue, de peur et d'intimidation dans certaines parties du pays. Les libertés de réunion, d'expression, d'opinion et d'information ont souffert de restrictions importantes au cours de la campagne électorale.

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a géré de manière adéquate le processus d'établissement de la liste électorale et d'enregistrement des candidatures. Toutefois, les partis politiques de l'opposition ont dénoncé à plusieurs reprises l'action de la CENI à laquelle ils ont reproché un manque de crédibilité et d'indépendance. Le 1er juin, deux commissaires de cette institution ont démissionné en arguant le fait que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue d'élections crédibles et en faisant état de pressions externes.

Les préparatifs et les arrangements techniques mis en place par la CENI pour la journée des élections étaient généralement acceptables. Le vote s'est normalement déroulé dans les bureaux de vote qui ont reçu la visite des observateurs. De manière générale, de nombreux burundais se sont rendus aux urnes pour exprimer leurs suffrages.

Des actes de violence et des explosions ont été enregistrés avant le scrutin; et dans certains cas, se sont poursuivis pendant les opérations électorales, et ce majoritairement à Bujumbura.

De son déploiement à ce jour, la MENUMB a constaté des restrictions à la liberté des médias, des violations des droits de la personne et autres libertés fondamentales. Parmi ses préoccupations majeures, figurent notamment celles relatives au rétablissement des médias privés, la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris le droit des partis politiques de battre campagne librement, le respect de l'Etat de droit, la libération des personnes détenues arbitrairement et le désarmement des groupes de jeunes affiliés à des partis politiques.

La MENUMB regrette que les parties ne soient pas parvenues à un accord par la voie du dialogue aux fins d'améliorer l'environnement électoral pendant cette période. Elle regrette également que les partis d'opposition aient décidé de boycotter les élections.

A la lumière de ces constats, la MENUMB conclut que l'environnement n'était pas propice pour la tenue d'élections libres, crédibles et inclusives. La MENUMB note que des préoccupations identiques ont été

clairement exprimées par l'Union Africaine (UA), la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est (CEA), et la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la MENUB continuera d'observer la suite du processus électoral relatif aux élections législatives et communales, de même que les autres élections prévues pour 2015. La MENUB appelle à un arrêt immédiat de la violence y compris celle perpétrée à des fins politiques, et au respect des droits de la personne et des libertés fondamentales de tous les Burundais.

Bujumbura, 2 juillet 2015

### **Informations additionnelles**

- Les observateurs de la MENUB étaient présents dans les 18 provinces et ont couvert 50 des 119 communes, soit 145 lieux de vote.
- La MENUB a été inaugurée le 1er Janvier 2015 conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil de sécurité dans laquelle le Conseil a pris note de la demande du Gouvernement du Burundi et a mandaté la MENUB pour observer et faire rapport avant, pendant et après les élections de 2015 au Secrétaire général. Depuis janvier, la MENUB a rencontré les représentants du gouvernement, les leaders des partis politiques, les autorités religieuses et les représentants des médias et la société civile pour recueillir des informations sur tous les aspects du processus. La MENUB met en application la Déclaration de principes pour l'observation internationale des élections de 2005. Conformément à son mandat, la MENUB continuera à observer les développements post électoraux, les résultats des élections législatives et communales, ainsi que scrutins inscrits à l'agenda de 2015.
- La MENUB travaille de façon neutre et impartiale. Son observation est assurée par des professionnels et se fonde sur les lois nationales, les instruments internationaux ainsi que sur les règles et principes applicables en matière d'observation électorale. Les équipes d'observateurs MENUB sont déployées depuis janvier à travers le Burundi.
- Une version électronique de cette déclaration préliminaire est disponible à l'adresse suivante <http://menub.unmissions.org>.

### **Contact:**

Vladimir Monteiro  
Porte-parole /Chargé d'information publique  
Portable: +257 76115744 / 71236118  
Courriel: monteiro6@un.org  
Portail: <http://menub.unmissions.org>